



Micro entreprise charges superieur au benefice

Par **derinus**, le **20/10/2008** à **09:58**

je suis artisan en micro entreprise .chiffre d'affaire 2006 :15000 euros - 29% d'abattement reste 10500 euros de benefices .est il normal que je paie 6800 euros de charges sociales?soit un revenu de 308 euros par mois?pour 2009 ils prevoient un revenu apres abattement de 8065 euros et 5780 euros de charges hors cgs cdrs soit je pense un revenu mensuel en dessous de zero .j'ai pourtant reçu en debut d'annee une lettre d'information dans laquelle ils specifient que les charges ne peuvent pas depaser 24.6 pour cent du chiffre d'affaire .je suis donc allé les voir et il semble que tout soit normal.toutes mes questions sont restées sans reponse peut etre qu'un dossier est ouvert mais je n'ai aucun papier pour le prouver.d'avance merci de m'aiguiller sur une personne ou organisme qui puisse me donner des renseignements ,aider a y voir plus clair ou effectuer des demarches qui me prennent un temps fou .est ce qu'un conseiller juridique peut m'aider dans cette situation?